

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

N°2018/34

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	19	19

<u>Date de la convocation :</u>	le 21 septembre 2018
<u>Date d'affichage :</u>	le 1 ^{er} octobre 2018

Séance du 27 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept septembre à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Kristine FOYART, Sophie MERCIER, Marianne PARIGOT, Corinne TROUVAIN, Messieurs Patrick ALLARD, Alain CARRIÈRE, Patrice CARVALHO, Marcel DAUSQUE, Alain DENNEL, Olivier FERREIRA, Dominique FERRY, Dominique FONTAINE, Christian HEDUY, Jean-Pierre LEBOEUF, Florent MAZIÈRES, Denis MESSIO, Jackie TASSIN, Gérard WARIN.

Absents excusés : Messieurs Philippe BARBILLON, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Michel DUPONT, Daniel FORGET, Jean-Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Jean-Pierre HAUDRECHY, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Patrick PEYR.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Objet : Convention de mise à disposition des données cartographiques

Vu le Code de l'Énergie et notamment son article D111-55,

Vu la demande du SE60 de mise à disposition des données cartographique des réseaux sous concession SICAE OISE pour la réalisation des Études de Planification Énergétiques dans le cadre de l'exercice de sa compétence « Maitrise de la Demande en Énergie et Énergies Renouvelables »,

Le Président sollicite l'autorisation de mettre à disposition les données cartographiques des réseaux sous concession SICAE OISE et d'être autorisé à signer la convention correspondante,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical

AUTORISE la mise à disposition des données cartographiques des réseaux publics de distribution d'électricité sous concession SICAE OISE,

AUTORISE le Président à signer la convention correspondante et toute pièce y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

